

Compte rendu du Conseil Municipal du 01 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 01 décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain LECLERCQ, Maire.

Membres du Conseil : Alain LECLERCQ, Jean-Paul HAULTCOEUR, Danielle DE VRIEZE, Patrick COUSTENOBLE, Véronique KROLL, Eric HOURIEZ, Annie LUNG, Brigitte LECLERCQ, Stéphane ACHTE, Antoine LECLERCQ, Julien MARTEL, Stéphanie LESCROART, Marie-Line BRIEF, Isabelle DISSAUX, Jérôme BOURGY, Anita WARHEM, Isabelle GYLBERT, Vanessa HAUDQUET, Cédric LERNON.

Présent : Alain LECLERCQ, Jean-Paul HAULTCOEUR, Danielle DE VRIEZE, Véronique KROLL, Eric HOURIEZ, Annie LUNG, Brigitte LECLERCQ, Isabelle DISSAUX, Marie-Line BRIEF, Patrick COUSTENOBLE, Julien MARTEL, Antoine LECLERCQ, Isabelle GYLBERT

Absent excusé : Stéphane ACHTE (donne pouvoir à Isabelle GYLBERT), Stéphanie LESCROART (donne pouvoir à Antoine LECLERCQ), Anita WARHEM (donne pouvoir à Brigitte LECLERCQ), Jérôme BOURGY (donne pouvoir à Julien MARTEL)

Absent : Vanessa HAUDQUET, Cédric LERNON

Secrétaire de séance : Eric HOURIEZ

1) Approbation du compte rendu du 10 septembre 2025

- **Commentaire :** RAS

Après en avoir délibéré,

- **Vote / remarques :** Le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité**

2) Délibération 2025-45 : Renouvellement de la Convention territoriale Globale avec la CAF

Monsieur le Maire propose de renouveler sa **Convention Territoriale Globale (CTG)** avec la CAF du Nord pour la période **2026-2030**, suite à la précédente signée en 2021 (délibération n°2021-21 du 31 mai 2021).

Le diagnostic réalisé par la CAF met en évidence :

- Une **population très familiale**, avec de nombreuses familles ayant deux enfants ou plus
- Une **offre petite enfance essentiellement assurée par les assistants maternels**, dont le nombre diminue
- Une **précarité plus faible que la moyenne du Nord**
- Une **offre jeunesse intercommunale** via RCLV

Voici un résumé de ce diagnostic : Aubers compte 1 722 habitants dont 238 allocataires CAF en 2024, soit 44 % de la population — une proportion inférieure à la moyenne du Nord (54 %). La commune se distingue par un profil très familial : 77 % des allocataires vivent avec enfants.

Les couples avec enfants représentent 62 % des familles, les familles monoparentales 15 %, et 18 % sont des familles nombreuses. Au total, 62 % des familles ont deux enfants ou plus, contre 44 % dans le Nord.

La petite enfance est en baisse : 12 naissances ont été enregistrées en 2023, soit une diminution de 33 % depuis 2018.

Cette convention permet de **soutenir et développer les services aux familles** sur la commune. Il est donc proposé au Conseil **d'autoriser Monsieur le Maire à signer la nouvelle CTG** avec la CAF du Nord.

Après en avoir délibéré,

- Vote / remarques : Le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité**

3) Délibération 2025-46 : Contrat de Nettoyage école

Afin de renforcer la **surveillance et la sécurité des enfants** lors de la garderie du soir, la mairie a réorganisé les horaires du personnel scolaire. Cette réorganisation réduit le temps de ménage effectué en fin de semaine. Pour maintenir un niveau d'hygiène satisfaisant, il est proposé de confier à la société **IJN** (déjà en contrat avec la commune) une prestation de **nettoyage renforcé le samedi matin**, au tarif mensuel de **315 € TTC** (262,5 € HT), sur la base d'un passage hebdomadaire, avec un contrat établi jusqu'au 30 juin et réévaluation annuelle des prix prévue au contrat.

Il convient d'autoriser à Monsieur le Maire de signer le contrat avec IJN.

Après en avoir délibéré,

- Vote / remarques : Le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité**

4) Délibération 2025-47 : RODP 2025

Le Maire rappelle que l'occupation du domaine public routier par l'opérateur Orange donne lieu au versement d'une redevance annuelle.

Sur la base des linéaires déjà connus (5,894 km en aérien et 10,688 km en souterrain) et d'après les documents de l'AMF 2025 le montant de la redevance d'occupation du domaine public pour l'année 2025 est fixé à **1463.39 €**.

ANNEE	TARIF AERIE N EN €	KMS AERIE NS	TARIF SOUTERRAIN EN €	KMS SOUTERRAINS	COEFFICIENT D'ACTUALISATION	TOTAL EN €
2025	64.87	5.894	48.65	10.688	1.62182	1463.39

Le Conseil autorise l'émission du titre de recettes correspondant.

Après en avoir délibéré,

- Vote / remarques : Le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité**

5) Délibération 2025-48 : Participation de la commune-Destruction des nids de frelons

Afin de soutenir les habitants dans la lutte contre les frelons asiatiques et de contribuer à la protection de la biodiversité, le Maire propose que la commune mette en place un dispositif de **participation financière partielle** à la destruction des nids de frelons signalés sur la commune.

Il est également envisagé que le prestataire retenu assure **l'installation et l'entretien de pièges entre juillet et novembre** sur le territoire communal. Plusieurs devis sont actuellement en cours de demande auprès d'entreprises spécialisées, dans le but de comparer les offres et de choisir la solution la plus adaptée.

Dans l'attente de précisions complémentaires (modalités, coûts, conditions d'intervention), le Maire sollicite du Conseil l'autorisation de **choisir le prestataire et signer les contrats nécessaires**. Lors du débat Monsieur Patrick COUSTENOBLE montre des exemples de pièges et il suggère qu'on les offre aux enfants des écoles. Mais Monsieur le Maire rappelle qu'un projet similaire, concernant des pièges à rat avait été fait mais il n'y a pas eu de résultat. Monsieur le Maire propose l'achat de 10 pièges avec un devis pour l'entretien et une participation communale de 50€ pour chaque prestation. Les nids de guêpes et autres insectes ne sont pas concernés par cette participation financière. Avant la signature du contrat, il faudra s'assurer que le prestataire soit capable d'intervenir à n'importe quelle hauteur

Après en avoir délibéré,

- Vote / remarques : Le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité**

6) Délibération 2025-49 : Dépôt de dossier-Reconnaissance de catastrophe naturelle : sécheresse et réhydratation des sols

Monsieur le Maire explique que suite aux épisodes de **sécheresse suivis de réhydratation des sols** constatés en 2025, plusieurs habitations d'Aubers ont subi des dommages, notamment des fissurations. Une communication municipale a permis aux habitants concernés de **déposer un dossier en mairie** comprenant des éléments justificatifs (photos, attestations...) afin qu'ils puissent bénéficier du dispositif de reconnaissance de catastrophe naturelle.

À ce jour, **33 dossiers** ont été réceptionnés en mairie.

Afin de permettre leur prise en compte, la commune doit déposer **avant le 31 décembre** une demande officielle de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle auprès des services de la Préfecture. Nous n'aurons pas de retour avant juin 2026.

Le Maire sollicite donc l'autorisation du Conseil municipal pour **déposer cette demande**, accompagnée des dossiers transmis par les administrés.

Eric HOURIEZ souhaite sensibiliser la population sur les arbres proches des habitations qui assèche le terrain et également sur l'entretien des canalisations d'eau de pluie et d'eau usées qui peuvent entraîner la non prise en charge par l'assurance des dégâts occasionnés par la sécheresse en cas de fuite.

Après en avoir délibéré,

- Vote / remarques : Le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité**

7) Délibération 2025-50 Adhésion de la commune au dispositif métropolitain de valorisation des Certificats d'économie d'énergie

Un rendez-vous s'est tenu en mairie avec un représentant de la Métropole Européenne de Lille afin de présenter le **dispositif métropolitain de valorisation des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE)**. Ce dispositif offre aux communes volontaires un **accompagnement technique**, ainsi que la possibilité de **valoriser financièrement** les travaux permettant de réduire la consommation énergétique (par exemple : modernisation de l'éclairage public, isolation des bâtiments communaux).

À cette occasion, la MEL a procédé à une **analyse de la consommation d'énergie** des bâtiments communaux et de l'éclairage public d'Aubers, mise en perspective avec celle de l'ensemble des communes de la métropole. Madame **DEVRIEZE** et Monsieur **MARTEL** ont participé à cette réunion.

Pour la période du **1er janvier 2026 au 31 décembre 2027**, la MEL assure pour les communes :

- une **analyse énergétique complète** du territoire communal et de son potentiel d'économies d'énergie ;
- la **proposition de projets d'amélioration** permettant de réduire la consommation avant 2030, en fonction des besoins et des possibilités propres à Aubers ;
- le **regroupement et le dépôt des dossiers** auprès des instances nationales ;
- la **valorisation financière** des CEE générés par les travaux éligibles.

Ce dispositif, inscrit dans le **Plan Climat Air Énergie Territorial**, vise à **faciliter les démarches** administratives des communes et à **optimiser la mobilisation de financements** pour leurs projets énergétiques. Ce dispositif coûte à la commune 1€/hab/an.

La signature d'une convention permettra ainsi à la commune d'Aubers de bénéficier pleinement de ce mécanisme dès la réalisation de projets éligibles.

Après en avoir délibéré,

- Vote / remarques : Le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité**

8) Délibération 2025-51 : Panneau d'affichage

Les panneaux d'affichage actuellement installés sur la commune ne sont plus totalement étanches, ce qui altère la visibilité et la lisibilité des informations communales affichées. Afin d'assurer une communication locale de qualité, il est proposé au Conseil Municipal de procéder au **remplacement de ces équipements** par des panneaux neufs adaptés à un usage extérieur. Un devis sera demandé avant de retenir un fournisseur. Une estimation de 1325 € HT soit 1590 € TTC avec le prestataire Bruneau pour un total de 5 panneaux a été fait. Les panneaux présents actuellement seront récupérés pour d'autres bâtiments de la commune.

Il convient de convenir de la somme de 1590 € pour l'achat de panneaux.

Après en avoir délibéré,

- Vote / remarques : Le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité**

9) Délibération 2025-52 : Modification de la délibération 2025-21 du 04 juin 2025

Lors du Conseil municipal du **4 juin 2025**, une délibération a été adoptée concernant le **versement des indemnités de responsabilité du régisseur**.

Suite à un contrôle de légalité, la Préfecture a informé la commune qu'il était obligatoire de **solliciter l'avis du Comité Social Territorial (CST)** préalablement à la décision.

Cet avis a bien été recueilli lors de la séance du **29 septembre 2025**, et il a été **favorable**.

Afin de mettre la délibération en parfaite conformité réglementaire, il convient pour le Conseil Municipal **d'autoriser sa modification** afin d'y intégrer la mention de cet avis.

Après en avoir délibéré,

- Vote / remarques : Le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité**

10) Délibération 2025- -- : Demande de stationnement pour taxi ADS

Deux demandes d'autorisation de stationnement (ADS) pour exercer une activité de taxi ont été déposées auprès de la mairie.

Le Maire rappelle que l'obtention d'une ADS permet au titulaire de prendre en charge la clientèle de la voie publique sur le territoire communal, sans obligation pour la commune de matérialiser physiquement une station dédiée.

Il convient de délibérer uniquement si la commune souhaite avoir des emplacements de taxi matérialiser ou d'imposer le nombre de délivrance d'ADS sur le territoire de la commune.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal annule le projet de délibération. Il conviendra de faire un arrêté d'autorisation à la demande.

11) Délibération 2025-53 : Mise en place d'un radar pédagogique

Monsieur le Maire propose la mise en place d'un **radar pédagogique** sur la **M 141**, en agglomération, entre le giratoire et la route menant à Illies, afin de renforcer la sécurité routière sur cet axe fortement circulé.

Un devis a été sollicité auprès de la société **BFC Signaux** pour la fourniture et la pose d'un radar pédagogique SIGNA-SPEED alimenté par panneau solaire, avec mât, massif, accessoires et installation complète. Le montant du devis s'élève à **3 567,00 € HT**, soit **4 280,40 € TTC**

Il est proposé au Conseil d'autoriser Monsieur le Maire à retenir un prestataire sur la base de ce devis et à signer tous les documents nécessaires à la réalisation des travaux.

Danielle De Vrieze, ainsi que d'autres conseillers, proposent l'installation d'un feu intelligent à hauteur de l'intersection, afin de contraindre les usagers à ralentir.

Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit d'une compétence relevant de la Métropole Européenne de Lille.

Brigitte Leclercq souligne quant à elle le coût de ce dispositif ainsi que l'incertitude quant à son efficacité réelle.

Après en avoir délibéré,

- Vote / remarques : Le Conseil Municipal **approuve**
Pour : 15 Contre : 1 Abstention : 1

12) Délibération 2025-55 : DM 3

Une opération d'investissement concernant l'achat de **10 bancs urbains** a été réalisée auprès de la société **SEMIO**.

Cette dépense, enregistrée en section d'investissement, nécessite d'être **formalisée par une délibération**, comme l'exige la réglementation comptable.

Le montant total facturé s'élève à **3 268,82 € TTC**

opération	objet	imputation	virement
0471	aménagements ferme du ROSELIER	231	-3 269
0504	Acquisition de 10 bancs	2128	3 269

Après en avoir délibéré,

- Vote / remarques : Le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité**

Questions diverses :

- **Subvention école Saint Jeanne d'arc**

Mr le Maire fait lecture aux membres du Conseil d'un courrier de l'école Sainte Jeanne d'Arc demandant l'octroi d'une subvention pour aider à financer le transport pour les sorties piscine auquel joint joins 2 factures de la société de transport Descamps à hauteur de 1376 et 516 € (cycle de 10 séances pour 3 classes). Monsieur le Maire propose une subvention de 1892€.

Après en avoir délibéré,

- Vote / remarques : Le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité**

- **Nouveau contrat des centres aérés**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que **les communes concernés** ont procédé à un **appel d'offres** pour le choix du prestataire des centres aérés.

C'est **Rigolo comme la vie (RCLV)** qui a été retenu pour ce marché. Il précise que **la convention correspondante n'a pas encore été transmise**, mais qu'elle devrait parvenir prochainement.

- **Avenir sur la Médiathèque**

Monsieur le Maire souhaite faire un point sur la **médiathèque**.

Il annonce le **départ de l'actuelle présidente** et rappelle que la médiathèque fonctionne sous forme **associative**. Il invite les membres du Conseil municipal à **réfléchir à l'avenir de l'association**, aucune personne ne s'étant pour l'instant portée volontaire pour reprendre la présidence. Monsieur le Maire souligne qu'il conviendra d'examiner les différentes options, notamment **le maintien sous statut associatif** ou une éventuelle **municipalisation** de la médiathèque.

- **Point sur le stade**

La commune prévoit la **rénovation de la planéité et de la structure du terrain de football**. Le **coût total des travaux** s'élève à **65 584,95 € HT**.

Le **plan de financement prévisionnel** repose sur :

39 350,97 € HT d'autofinancement communal ;

26 233,98 € HT au titre du **fonds de concours d'équipement sportif** (40 % du montant des travaux).

Travaux pour 2026

- **Recensement de la population**

Après vérification et démarches auprès de l'INSEE, il est confirmé que le prochain recensement de la population devra être réalisé en 2027, le recensement de la population à Aubers était initialement prévu en **2026**

conformément au calendrier. Cependant, un **décalage lié aux mesures prises durant la crise sanitaire du Covid-19** a modifié le déroulement des recensements.

- **Travaux du sol de Michon**

Concernant la fin des travaux du sol de la salle Michon, un échange s'engage sur l'opportunité de protéger ou non le revêtement lors des différentes manifestations, telles que les bureaux de vote ou le Téléthon. Plusieurs élus soulignent le risque d'endommagement du sol en l'absence de protection. Le conseil décide d'attendre avant l'achat éventuel de protection du sol pour voir comment se comporte le nouveau revêtement lors des futures manifestations.

Levée de séance : 20 :15

Secrétaire de Séance

Le Maire